



Association Philatélique du Boulonnais

22^{ème} RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS

Les 7 & 8 Novembre 2026

ESPACE DE LA FAÏENCERIE

AVENUE KENNEDY BOULOGNE/MER

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e), (en majuscules)

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville :

Tél.

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Atteste sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ tables (1,8 m) :

- Seulement le **samedi 7 novembre 2026** au prix de 12 euros l'unité (*)
- Seulement le **dimanche 8 novembre 2026** au prix de 12 euros l'unité (*)
- Pour **les deux jours** de la manifestation au prix de 18 euros l'unité (*)

(*) **RAYER LES MENTIONS INUTILES**

Attestation devant être retournée, accompagnée du paiement, à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation :

M. Christophe BLANCKAERT
1095 rue de Tinghen
62360 HESDIN L'ABBE



Association Philatélique du Boulonnais

22^{ème} RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS

Les 7 & 8 Novembre 2026

ESPACE DE LA FAÏENCERIE

AVENUE KENNEDY BOULOGNE/MER

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e), (En majuscules)

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél.

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ tables (1,8 m) :

- Seulement le **samedi 7 novembre 2026** au prix de 12 euros l'unité (*)
- Seulement le **dimanche 8 novembre 2026** au prix de 12 euros l'unité (*)
- Pour **les deux jours** de la manifestation au prix de 18 euros l'unité (*)

(*) **RAYER LES MENTIONS INUTILES**

Attestation devant être retournée, accompagnée du paiement, à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation :

M. Christophe BLANCKAERT
1095 rue de Tinghen
62360 HESDIN L'ABBE

22^{ème} RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS

Organisée par l'Association Philatélique du Boulonnais

IMPORTANT :

CETTE ANNEE ENCORE, LA RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS DURE 2 JOURS. PLUSIEURS OPTIONS S'OFFRENT A VOUS :

- **RESERVER 1 OU PLUSIEURS TABLES POUR UNE JOURNEE (Samedi 7/11 ou Dimanche 8/11) AU PRIX DE 12.00€ L'UNITE,**
- **RESERVER 1 OU PLUSIEURS TABLES POUR 2 JOURNEES (Samedi 7/11 et dimanche 8/11) AU PRIX DE 18.00€ L'UNITE.**

SI VOUS AVEZ RESERVE POUR LES 2 JOURS, LE SAMEDI 7/11, IL FAUDRA ABSOLUMENT QUITTER SON STAND A 18 HEURES

- **L'INSTALLATION (Samedi ou dimanche) NE SERA POSSIBLE QU'A PARTIR DE 8 HEURES POUR UNE OUVERTURE AU PUBLIC A 9 HEURES.**

Règlement de la rencontre des collectionneurs des 7 et 8 Novembre 2026

1. Les tables et emplacements seront attribués par ordre chronologique de réception des inscriptions. Il est interdit d'ajouter des tables personnelles. L'installation des négociants s'effectuera à partir de 8h. Au cas où une réservation ne serait pas occupée à 9h, les organisateurs se réservent le droit d'en disposer. Il est demandé de ne pas remballer avant 17 h, sauf autorisation expresse du responsable de l'association.
2. Aucun souvenir propre à la rencontre ne peut être proposé aux visiteurs ni mis en vente sans l'accord préalable du responsable de l'Association Philatélique du Boulonnais.
3. Les documents et objets présentés demeurent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires. L'association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable, notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, y compris fortuits ou en cas de force majeure. Les documents et objets présentés doivent être assurés par les soins des négociants.
4. L'association se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout négociant ou visiteur qui, selon son avis, troublerait l'ordre ou la moralité, ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

5. La réservation est ouverte jusqu'au 1er octobre 2026.

Elle doit être adressée, accompagnée du paiement à raison de 12 euros par table pour un jour ou de 18 euros par table pour les 2 jours (à l'ordre de l'A.P.B.) à :

M. Christophe BLANCKAERT
1095 rue de Tinghen
62360 HESDIN L'ABBE
E-mail : assophilatelique62200@gmail.com

➔ Une confirmation d'inscription vous sera adressée **par E-Mail, uniquement.**

6. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de non respect des textes en vigueur constaté lors de contrôle par les services de police, de gendarmerie, de douane ou par les services fiscaux, aussi, il est demandé de se munir d'une pièce d'identité.
7. Les vendeurs ne seront autorisés à s'installer qu'après vérification des renseignements obligatoires figurant sur le bulletin d'inscription.
8. L'Association Philatélique du Boulonnais n'est qu'organisatrice de la manifestation et ne pourra intervenir en cas de litige de quelque sorte que ce soit.
9. Toute demande d'annulation formulée 10 jours avant la date de la manifestation sera remboursée. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
10. Le comité de l'Association Philatélique du Boulonnais se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugerait nécessaire au bon fonctionnement de cette manifestation.
11. L'association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons, sandwiches et pâtisseries.
12. Toute inscription implique l'accord tacite du présent règlement.